

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2023

## Ordre du jour :

- **Vote du Compte Administratif 2023 et Compte de Gestion 2023**
- **Affectation des Résultats**
- **Amortissement subvention Éclairage Gindreau**
- **Remboursement des frais avancés par Pascal Corniot**
- **Acceptation don de l'Association de Sauvegarde de l'Église**
- **Éclairage clocher de l'église**
- **Questions diverses**

## Déroulement de la séance :

La séance commence à 20h30.  
L'ensemble du Conseil est présent.

### **Vote du Compte Administratif 2023 et Compte de Gestion 2023**

Le Maire présente le compte administratif 2023 (Voir note de présentation jointe en annexe) lequel affiche un résultat excédentaire de 97 154.56 € en fonctionnement et un résultat déficitaire de – 10 066.30€ en investissement. Il est procédé à l'approbation des résultats en l'absence du Maire. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

### **Affectation des Résultats**

Le Maire propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

26 610.30 € à la section d'investissement  
70 544.26 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du BP 2024

### **Amortissement subvention Éclairage Gindreau**

Il s'agit de la somme prise en charge par la FDEL pour ces travaux, d'un montant de 1 305,62 €.  
La proposition du Maire est d'amortir cette somme sur un exercice.

Ce que le Conseil valide à l'unanimité

### **Remboursement des frais avancés par Pascal Corniot**

Ces frais sont ceux avancés par Pascal Corniot pour l'achat des galettes de la cérémonie des vœux et qui s'élèvent à 162 €.

Le Conseil est favorable à l'unanimité au remboursement de cette somme.

## **Acceptation don de l'Association de Sauvegarde de l'Église**

Le Conseil doit se prononcer pour accepter le don de l'Association de Sauvegarde de l'Église qui permet de financer l'étude sur la restauration du mobilier de l'église, pour un montant de 3 304 €.

Le Conseil accepte ce don à l'unanimité.

## **Éclairage clocher de l'église**

Depuis l'automne dernier, le clocher de l'église bénéficie d'un nouvel éclairage le mettant en valeur, bien qu'il s'agisse d'un branchement quelque peu artisanal.

La proposition est de pérenniser cet éclairage par une installation professionnelle, avec un devis réalisé par JM Elec pour un montant de 1 057 €.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

## **Questions diverses**

La question des travaux de restauration du mobilier de l'église est abordée, suite à l'étude réalisée. D'une ampleur conséquente, le montant total de ces travaux s'élèverait à 114 800 €.

Cependant, avec les différentes subventions (DRAC, région, département, Grand Cahors) et un don de l'association de sauvegarde de l'église, le coût net pour la commune tomberait à 9 360 €.

Ce point sera l'objet du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h30.

